Forêt Privée Française

La Forêt Privée Comtoise

TRIMESTRIEL - JANVIER 2014 - N°51

Loi d'avenir, les propositions du Syndicat

AG régionale
13 juin 2014
Baume-les-Dames
(25)
Venez nombreux !

La loi d'avenir en préparation provoque une « certaine » animation dans le monde agricole et forestier national, et plus particulièrement en Franche-Comté.

Quelques évidences :

- Est-il économique, en ces périodes de crise, que le CRPF et les Chambres d'Agriculture aient, dans le domaine forestier, des missions très proches en matière de développement de la forêt privée ?
- Les enjeux agricoles et forestiers sont différents (cycles de production, capacité à vivre de sa production) voire parfois opposés (défrichement, préservation de la qualité des eaux).
  - La logique (mais est-ce français ?) voudrait que les forestiers aient en charge le développement de la forêt privée et les agriculteurs celui de l'agriculture.
  - La réalité : les chambres départementales d'agriculture collectent les taxes foncières sur les forêts, impôt non affecté ! Ensuite une répartition est faite au niveau national entre les deux entités, vous en connaissez les règles. Les sommes en jeu sont importantes et les Chambres ont oeuvré jusqu'à présent avec habileté pour en garder le maximum, et pas seulement pour intervenir en forêt !

Les propositions du syndicat régional :

Comme notre pouvoir politique n'aura jamais le courage de trancher dans le vif et d'en venir à la logique, alors soyons pragmatiques. Nous proposons une mutualisation des personnels, sous la responsabilité technique et administrative des forestiers, et que cette mutualisation bénéficie de l'intégralité des taxes foncières. Mais rapprochement ne signifie pas fusion.

SUITE EN PAGE 2

Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
présent aux 50 ans du CNPF

Photo Sylvain GAUDIN
CRPF Chambpagne Ardenne

SOMMAIRE

Le mot du Président
ACTUALITÉS FORESTIÈRES
- Le plan pour l'avenir de la filière bois
- relance CVO et FBF 2
- Le Préfet rencontre les acteurssde la filière bois 3

LA PAGE DES DÉPARTEMENTS 4
CAHIER TECHNIQUE DU CRPF
- le CNPF a 50 5
- hommage à Guy Gloriod 7
- PDM dans le Doubs 8

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE 9
ACTUALITÉS FORESTIÈRES
- Hommage à Pierre Chevassus 10
- Informations PEFC
- Une page s'est tournée dans le Jura 11

INFORMATIONS DIVERSES 12

l'actualité forestière

Loi d'avenir...

SUITE DE LA PAGE 1

Notre volonté est d'avoir une seule direction opérationnelle pour le développement de la forêt privée, éviter les doublons et vis-à-vis des propriétaires privés, afficher un seul interlocuteur. Cette organisation fonctionne très bien depuis plusieurs années dans le Jura. A titre d'essai, nous demandons qu'elle soit étendue à toute la Franche-Comté.

Nous forestiers, sachons utiliser les appuis politiques et organisationnels des chambres d'agriculture, nous n'en tirerons que du positif.

Mais, amis agriculteurs, ne passez pas en force, pas d'OPA sur la forêt privée, pas de volonté d'hégémonie. Montrez-nous votre intérêt pour la forêt et pas seulement pour nos taxes foncières. Tout doit se faire avec l'assentiment de tous, dans le respect de chacun.

Du bon sens, de la bonne volonté, voilà ce que je nous souhaite pour l'année qui commence !

A vous, adhérents du syndicat et amis forestiers, je souhaite une bonne santé et un plaisir renouvelé à parcourir nos belles forêts franc-comtoises.

Jean-François JORIOT
Président de Forestiers Privés de Franche-Comté

édito

Le plan pour l'avenir de la filière bois

Les ministres Stéphane le FOLL et Arnaud MONTEBOURG ont présenté au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois le plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois.

L'objectif est de donner à la filière une impulsion déterminante pour qu'elle redevienne innovante, performante, et compétitive sur les marchés internationaux.

Ce projet est le fruit de rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire et du bois auxquelles ont été conviés les acteurs de la filière, et des travaux des experts sollicités sur deux rapports (rapport Caullet et rapport sur la biomasse).

Le plan d'action pour l'industrie vise avant tout le redressement de la balance commerciale et la création d'emploi par la redynamisation des industries.

Les 4 axes stratégiques sont :

- ♣ la structuration de la filière d'amont en aval. Structuration en cours avec le probable rapprochement des deux interprofessions France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE) en une seule entité,
- ♣ la mise place de mesures financières de soutien (fonds d'investissement, crédit compétitivité emploi, mesures fiscales en termes d'amortissement des investissements...),
- ♣ le soutien aux initiatives structurantes, à l'innovation, la recherche et le développement, le lancement d'un plan export.
- ♣ et enfin des mesures permettant un engagement dans les changements structurels favorisant la compétitivité de l'industrie du bois (levée de freins réglementaires à l'utilisation du bois, valorisation du bois dans les marchés publics) ainsi que certaines mesures concernant l'amont (mise en place de contrats d'approvisionnement en forêt privée, accès facilité aux données cadastrales, amélioration de la logistique transport).

Ce plan ne manque pas d'ambition; il a pour mérite de répondre aux attentes de la profession sollicitée à son élaboration, et s'il manque pour le moment la définition des moyens nécessaires à sa mise en place, il permet de révéler le rôle de la filière en termes de potentialités de développement économique et de création d'emploi. La future Loi d'avenir devrait apporter des réponses sur les moyens mobilisables.

Ce coup de projecteur montre les capacités de la filière à soutenir l'économie nationale et lui donne une reconnaissance que ses acteurs peuvent légitimement revendiquer.

Avec 425 000 emplois, la filière bois pèse largement plus que l'automobile ; l'objectif est de recréer les 100 000 emplois perdus par la filière ces dix dernières années.

Patrick MICHEL
Conseiller forestier - CIA 25-90

ASSURANCE INCENDIE TEMPÊTE-SYLVASSUR

La Fédération lance Sylvassur et vous permet ainsi d'accéder à des prix en moyenne 40% inférieurs à ceux des autres assureurs français, et ce sur l'ensemble du territoire !

Une assurance dommage couvre les risques d'incendie, de tempête...

Demandez un devis aux assureurs afin de comparer les tarifs, les garanties, et les conditions.

En avril 2013, la Fédération Forestiers Privés de France a choisi le courtier en assurance Verspieren pour élaborer un produit inédit en dommages incendie et tempête pour les propriétaires forestiers.

Relance CVO

Patrick MICHEL
Conseiller forestier - CIA 25-90

De nombreux propriétaires ont reçu ces derniers temps un courrier de relance émanant de France Bois Forêt concernant leur mise à jour de cotisations à la CVO.

Il est bon de rappeler qu'il s'agit bien d'une contribution obligatoire, qui concerne toute vente de bois. Cette contribution de 0.50 % (bois sur pied) 0.33 % (bois bord de route) ou 0.25 % (bois rendu usine) est payée en général directement par les acheteurs de bois. Son détail figure alors sur la facture d'achat de bois. Les propriétaires peuvent aussi la payer directement auprès de France Bois Forêt. Ce prélèvement sert à financer les actions de promotion et de développement économique de la filière bois à l'initiative de ses acteurs, indépendamment de toute aide de l'Etat. Les Forestiers privés de France sont membres de l'association France Bois Forêt, soutiennent et reconnaissent son action.

FBF* en bref

Créé en 2004, FRANCE BOIS FORÊT regroupe l'amont de la forêt (propriétaires et gestionnaires publics et privés), les pépiniéristes, reboiseurs, grainetiers, la première transformation et les professionnels de la mise en oeuvre dans le bâtiment.

Un des objectifs de l'association est de promouvoir l'utilisation de la ressource forestière nationale et l'emploi du bois par des actions de promotion et de communication. Campagnes d'affichage, spots TV et radio sont quelques-unes des actions significatives à destination du grand public, mais professionnels et institutions publiques sont également ciblés.

Un article complet sur FBF et la CVO est à relire sur le N° 47 de notre journal.

LePréfetdeFranche-Comté rencontre les acteurs de la filière forêt-bois

A la demande de M. le Préfet de région, une rencontre avec l'ensemble des partenaires de l'amont de la filière s'est tenue le 10 octobre dernier.

Dans un contexte de refonte des programmes européens pour la période 2014-2020, les représentants de Forestiers Privés de Franche-Comté, du CRPF, de la Chambre régionale d'Agriculture, des Communes forestières, de l'ONF, des Entrepreneurs de travaux forestiers, des scieurs feuillus et résineux, des coopératives et de l'interprofession ADIB ont pu exprimer leurs attentes.

Alors que la crise a affecté tous les maillons de la filière, les forestiers souhaitent que les investissements pour la desserte forestière et l'amélioration des peuplements soient maintenus, tout comme les actions d'animation dans le cadre des stratégies locales de développement forestier. La sécurisation des approvisionnements a également été au cœur des échanges.

Interrogés sur les GIEEF, les forestiers ont approuvé l'objectif de cette démarche de regroupement de propriétaire pour la gestion mais en formulant des réserves sur les moyens et notamment le seuil de 500 ha, trop élevé pour mettre en place le dispositif. Sur les questions cynégétiques, le relais devra être fait avec les Directions Départementales des Territoires. Enfin, concernant les investissements et la mise en place annoncée dans la Loi d'avenir d'un fonds stratégique d'investissement, les forestiers ont fait part de leurs questionnements sur son utilisation.

Les ETF et les scieurs ont également fait part de leurs craintes pour l'avenir de leurs métiers : si la filière forêt-bois franc-comtoise se démarque par l'originalité de son tissu industriel, adapté à la ressource forestière et au territoire, elle n'en demeure pas moins fragile et souhaite, entre autres développer la formation et la valorisation en circuits courts.

Une nouvelle rencontre devrait être programmée prochainement.

Sabine LEFEVRE
Conseiller forestier - CIA 25-90

La page des départements

Haute-Saône Doubs Jura

Territoire de Belfort

Prochaine Assemblée générale de la section Jura : le samedi 26 avril 2014 à Uxelles (39)

Assemblée générale de la section du Doubs

Le 25 octobre dernier, les adhérents de la section du Doubs se sont retrouvés à Malbuisson pour y tenir assemblée. Moment privilégié de la vie du syndicat, l'assemblée permet aux adhérents de se retrouver une fois l'an, mais aussi de partager et dialoguer autour de sujets d'actualité politique les concernant.

Photo Patrick MICHEL

Le président Jean François JORIOT a présenté les derniers dossiers comme la Loi d'avenir, ou le Schéma régional de cohérence écologique, dont certains points n'ont pas manqué de susciter des débats parmi les participants. Loin d'être passive, l'assemblée a pu ainsi échanger librement avec son président, celui-ci rappelant à l'occasion les actions passées et à venir pour la défense de leurs intérêts.

La récente rencontre avec le Préfet de région le 10 octobre traitant du soutien à la filière locale, en est la parfaite illustration.

Après un déjeuner fort convivial avec vue sur le Lac, les propriétaires étaient conviés à la visite de la scierie Renaud de Labergement-Sainte-Marie. L'occasion de rencontrer Etienne RENAUD, Président du Syndicat des résineux de Franche Comté. Proximité et adaptation à la ressource locale sont les atouts de cette scierie, dirigée par un homme dynamique. En plus d'un bon accueil, les forestiers ont pu apprécier les commentaires avisés d'Etienne RENAUD sur le marché du bois.

Patrick MICHEL
Conseiller forestier - CIA 25-90

Assemblée générale des sections Haute-Saône et Territoire de Belfort

C'est à Morvillars, dans le cadre accueillant du siège de la société Viellard-Migeon (VMC), que s'est tenue l'assemblée générale des sections de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Les adhérents ont pu prendre connaissance de l'actualité forestière nationale et régionale, exposée par le Président Nicolas POLLIOT :

Photo CRPF de Franche-Comté

- Loi d'avenir agricole en phase d'aboutissement, avec quelques dispositions concernant la forêt : reconduction du crédit d'impôt par le dispositif Défi-Forêt, disparition possible du Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS).
- Dernière rencontre des forestiers locaux avec le Préfet de Région, pour élaborer la future programmation régionale de la filière, avec le transfert à venir de la gestion des financements européens de l'Etat vers la Région.
- La contribution stratégique de développement régional forestier vient d'être publiée.
- Les comptes du syndicat sont équilibrés, les sections 70 et 90 ne demanderont pas de hausse de cotisation lors de l'assemblée régionale du 13 juin 2014.
- Proposition de fusion des deux sections Haute-Saône et Territoire : validée par les adhérents lors de cette assemblée générale, elle sera proposée au prochain Conseil d'Administration régional de Forestiers Privés de Franche-Comté, et pourrait être entériné par l'Assemblée Générale de 2014.
- Sylvassur : assurance forestière récemment négociée par la fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers, en vue de couvrir les risques tempête et incendie à travers des contrats adaptés. Le principe est d'ajuster la couverture du risque à votre forêt en fonction de votre demande et de votre choix de cotisation (surface, risque, montant), et du risque selon les régions (incendie, tempête, neige) : un système souple et à la carte.

En fin de séance le Président Christophe VIELLARD a présenté le musée familial en commentant l'histoire passionnante de ses prédécesseurs, anciens maîtres de forges depuis 1792 ; la Société VMC est aujourd'hui leader mondial de l'hameçon en fer forgé.

Jean-Yves GABIOT
Administrateur FPFC

Le cahier technique
DU CRPF FRANCHE-COMTÉ

Le CNPF a 50 ans
50 ans d'évolution de la forêt privée

Depuis 50 ans, les 18 Centres régionaux de la propriété forestière travaillent au service des 3,5 millions de forestiers privés pour améliorer la gestion des 11 millions d'hectares de forêts privées.

Photo Bernard PETIT - CRPF PACA

À l'occasion de l'anniversaire de la création des CRPF, le Centre national de la propriété forestière présente 50 ans d'évolution de la forêt privée française.

Les missions de développement forestier du CNPF :

- Orienter la gestion des forêts privées grâce aux schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS), et l'agrément de plans simples de gestion (PSG) et autres documents de gestion durable ;
- Conseiller, améliorer et former les forestiers par la vulgarisation de méthodes de sylviculture expérimentées ;
- Regrouper des propriétaires pour la gestion des forêts (coopération, vente et travaux forestiers), améliorer les structures foncières.

Ces différentes actions de l'établissement public CNPF sont organisées dans le cadre d'un contrat d'objectifs passé avec l'État (ministère de l'Agriculture et de la Forêt).

La forêt privée française est gérée

- Un tiers de la forêt privée est maintenant géré selon un document de gestion durable.
- 60 000 documents de gestion durable sont en cours de validité pour 3,13 millions d'ha, soit 82 % de la surface où ils sont obligatoires (superficie totale de la forêt privée 11,7 millions en 2013).
- 100 000 documents de gestion durable (Plan simple de gestion, Règlement type de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles) ont été agréés par le CNPF en 40 ans.
- Une progression attendue de 1 million d'ha supplémentaires d'ici 10 ans.
- Le PSG est un outil de mise en valeur du patrimoine, selon l'enquête Resofop réalisée par le CREDOC. Les propriétaires ayant un PSG sont plus actifs, ils ont plus le souci de la gestion durable, ils se font aider par des organismes économiques, l'activité économique est améliorée.

Le CNPF a 50 ans (SUITE)

- 300 Plans de développement de massif sont animés et suivis dans toute la France ; près de 600 000 propriétaires et plus de 1600 000 ha de forêts sont concernés. Les actions portent sur le regroupement de la gestion, voire du foncier, la desserte, l'accueil du public ...

- Le CNPF appuie la certification forestière PEFC ; 25 % de la forêt privée est certifiée.

- L'état sanitaire des forêts est surveillé par 85 correspondants observateurs CNPF pour le Département de la santé des forêts (DSF), depuis les années 90.

- La préservation des écosystèmes forestiers est assurée par les inventaires environnementaux, le recensement des habitats, la reconnaissance de la biodiversité avec la création d'un outil pour mesurer l'Indice de biodiversité potentiel IBP, l'évaluation des impacts de Natura 2000, ou des réglementations environnementales, des trames verte et bleue.

Pour une meilleure mobilisation du bois

- La récolte en forêt privée s'est accrue d'un tiers entre 1966 et 2011, passant de 33 à 43 Mm³ annuellement, soit une augmentation de 33 % de récolte en 50 ans en forêt privée.

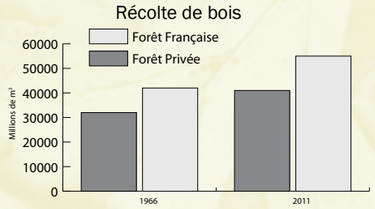

- Une amélioration significative des peuplements (conversion des taillis en futaies, plantations résineuses) permet un accroissement en volume annuel de 1,7 %, soit 1 milliard de m³ supplémentaires en 40 ans, dont + 850 millions en forêt privée (dont 600 millions de feuillus).

- Le volume sur pied progresse dans toutes les régions (dans une moindre mesure dans les régions touchées par les tempêtes).

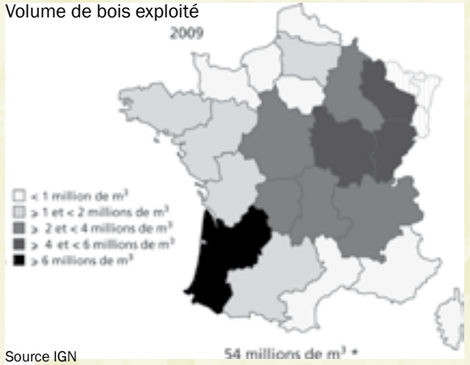

Source IGN

Les compétences techniques du CNPF sont au service des sylviculteurs, pour améliorer la gestion forestière et la production de bois par :

- la mise au point d'une sylviculture adaptée : futaie irrégulière et mélangée, production du chêne en 100 ans, sylviculture du châtaignier (1,2 M d'ha), plantation et conduite de peuplement de feuillus précieux, sylviculture des résineux dont celle du pin maritime (1 million d'ha) et du douglas (400 000 ha), populiculture (230 000 ha), balivage des taillis, éclaircie résineuse, régénération naturelle feuillus ou résineuse ;

- la mise au point d'une sylviculture pour les reboisements : 845 000 ha en forêt privée, progression du taux de reprise des plantations, amélioration du matériel végétal et diversification des essences ;

- le développement de la desserte : rédaction des schémas directeurs de desserte, regroupement grâce aux animations ASA ou ASL, recherche de financement ;

- la mise au point d'outils novateurs pour aider à la prise de décision du propriétaire forestier et affirmer son rôle au service de la société : ARCHI, IBP, Carbone, Eau...

- la mise en place d'expérimentations via les Centres d'études techniques et économiques forestières (Cetef) coordonnés par l'Institut pour le Développement forestier (IDF), 50 ans de progrès sylvicole ;

- un réseau d'expérimentations jouant notamment un rôle moteur dans l'adaptation des forêts au changement climatique avec 5 400 dispositifs « Forêt privée » en 2012 ;

- le transfert de connaissances avec des outils modernes de formation et de communication :

- plus de 60 0000 propriétaires forestiers formés ou informés en 2012 ;

- création de cycles de formation des propriétaires forestiers FOGEFOR, une cinquantaine de sessions de formation pour environ 1 000 stagiaires chaque année ;

  - ♣ publication d'ouvrages de sylviculture : 14 000 vendus en 2012, rédigés principalement par les ingénieurs du CNPF ;

  - ♣ un site Internet : www.foretprivéefrançaise.com à forte audience (plus de 2 000 visites par mois et plus de 10 000 abonnés en liste de diffusion).

Le développement d'une sylviculture dynamique, diversifiée et durable pour alimenter la filière bois et répondre aux défis actuels – adaptation au changement climatique, défi énergétique, qualité de l'eau, biodiversité - mobilise le CNPF pour maintenir la multifonctionnalité et la productivité forestière.

Thomas FORMERY
Directeur général du CNPF

Henri PLAUCHE-GILLON
Président de Forestiers Privés de Franche

Photos Sylvain GAUDIN
CRPF Chambpagne Ardenne

Stéphane LEFOLL

Intervention du Ministre de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt : Stéphane LE FOLL a salué tout le travail accompli depuis 50 ans par les CRPF pour dynamiser la forêt privée

Un nouveau logo pour le CRPF de Franche-Comté

Le CNPF s'est doté d'un nouveau sigle, qui se décline pour l'ensemble des CRPF avec l'ajout de la région.

On distingue un arbre dont le tronc se situe entre le N et le P de CNPF.

Les feuilles évoquent les Centres régionaux de la propriété forestière.

CNPF
CENTRE RÉGIONAL
FRANCHE COMTÉ

Hommage à Guy GLORIOD

Photo SFFC

Né à Lanans le 14 décembre 1932, Guy est l'aîné d'une famille de cinq enfants au foyer d'Andrée, née Dufay, et Marc Gloriod. Après quelques années à l'école primaire du village, c'est à Paris où son père travaillait à l'IGN (Institut géographique national) qu'il poursuit ses études. Il intègre l'Agro puis l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts à Nancy. Le service militaire le conduit durant 28 mois en Algérie.

Guy rejoint l'Afrique pendant une dizaine d'années. Il débute au Gabon, où il met en place un programme de mise en valeur et de développement de la forêt gabonaise, sous l'égide de la Banque mondiale. Il poursuit son œuvre en Côte d'Ivoire, où il effectue d'autres missions, toujours en rapport avec la gestion de la forêt. A son retour en 1974, il devient directeur du Centre régional de la propriété forestière, pendant 18 ans. Le CRPF en est encore à ses débuts, et il ne ménage pas sa peine pour le développer et le faire reconnaître.

La vie de la forêt a été sa passion de toute une vie. L'âge de la retraite venue, il devient cofondateur d'un Groupement forestier de 88 ha aux Ecouvottes, à Épeugney. Il a à cœur de transmettre cet amour inconditionnel tout comme son expérience de la forêt, en rendant service aux particuliers qui s'adressent à lui pour des aménagements de parcelles boisées. D'ailleurs, Guy était d'ailleurs très connu dans ce milieu forestier.

Il s'implique également au sein de la Société forestière de Franche-Comté, dont il sera membre pendant plus de 50 ans et administrateur plus de 35 ans. Il ne manque aucun de ses Congrès, qu'il enrichit de ses connaissances multiples.

Il a également été élu municipal, étant adjoint au maire pendant plusieurs mandats.

Doté d'une solide foi chrétienne, il a été catéchiste bénévole plusieurs années à la paroisse de Sancey.

Voici deux ans, la maladie l'a fragilisé et l'a empêché de poursuivre ses activités. C'est à l'hôpital de Besançon que Guy est décédé le dimanche 25 août.

Premier Comité de Pilotage du PDM «Pays Horloger Nord» et lancement des aides à la restructuration forestière

Accueillis par la commune de Damprichard, les membres du comité de pilotage du Plan de Développement de Massif (PDM) se sont réunis le jeudi 5 décembre.

Ce COPIL a été l'occasion pour Gilles ROBERT, Conseiller général du canton du Russey, de lancer officiellement l'opération de **restructuration foncière forestière** financée par le Conseil général du Doubs sur le territoire des 30 communes du PDM.

Cette démarche vise à réduire le morcellement, en incitant les propriétaires à réaliser des transactions amiables de parcelles boisées ; l'objectif est d'augmenter la surface des îlots forestiers et de constituer des unités viables de gestion forestière. Pour les transactions à caractère restructurant, le Conseil général finance l'animation de l'opération et une partie des frais d'actes notariés (de 50 à 80%).

Après une présentation générale de la démarche par François JANEX, directeur du CRPF, l'animateur a ensuite précisé l'état d'avancement du PDM aux maires des communes concernées, présidents des communautés de communes, représentants des collectivités territoriales et acteurs de la filière forêt bois.

L'enquête réalisée pour connaître les besoins des propriétaires a connu un vif succès, avec un taux de réponse de 22% soit 362 réponses reçues. Sur les 171 demandes, **68 visites conseil** ont déjà été réalisées, avec à la clé **54 demandes de devis (dont 36 déjà acceptés)**, aussi bien pour commercialiser des bois, estimer des parcelles, réaliser des travaux... Ces actions vont être poursuivies jusqu'au **31 mars 2015**.

Quatre gestionnaires interviennent sur le secteur :

- les coopératives COFORET et Forêts & Bois de l'Est,
- le cabinet d'experts LEFORESTIER et
- Lucien VIENNET, technicien forestier indépendant.

Les membres du comité de pilotage ont ensuite évoqué l'avenir, avec la poursuite des actions présentées jusqu'au 31 mars 2015, la parution de la 2ème lettre d'information fin janvier 2014 et l'organisation de réunions d'information technique sur le terrain pour les propriétaires.

Changements de têtes dans le Doubs...

Avec le départ de Thibault LETONDAL recruté à la Chambre d'Agriculture d'Alsace, le Plan de Développement de Massif du Pays Horloger Nord perd son animateur.

Afin de poursuivre les actions menées, Loïc GUILLAME reprend la partie animation du PDM (visites conseil, mise en relation avec les prestataires) et Jean-Yves GABIOT la partie restructuration foncière.

Pour toutes les autres actions dans ce secteur (nord-est du département du Doubs), adressez-vous à Sandra PEROUX.

Nous souhaitons bonne route à Thibault !

Leurs coordonnées

Jean-Yves GABIOT : 03 81 51 98 08
Email : jean-yves.gabiot@crpf.fr

Loïc GUILLAME : 03 81 39 27 04
Email : loic.guillame@crpf.fr

Sandra PEROUX : 03 81 51 98 06
Email : sandra.peroux@crpf.fr

Photos CRPF de Franche-Comté

Sapin du jura

Depuis 2011 l'ADIB, en collaboration avec le syndicat des Résineux de Franche-Comté, travaille sur la désaffectation du sapin et la sous-utilisation de cette essence locale en construction bois.

Un ambitieux programme de valorisation du sapin vient d'être lancé. 3 pistes de travail sont mises en oeuvre :

- approfondir les connaissances sur le sèchage de l'essence sapin,
- développer de nouveaux usages,
- améliorer et renforcer son image.

Réunions d'information 2014

Photo CRPF de Franche-Comté

la plaquette de réunions d'information 2014 sera prochainement dans vos boîtes aux lettres.

l'actualité économique

ÉCONOMIE ET MARCHÉ DES BOIS

Patrick MICHEL
Conseiller forestier - CIA 25-90

Le bois matière première est depuis quelques mois l'objet d'une demande soutenue sur l'ensemble des marchés.

Cette demande se constate aussi bien au niveau mondial, avec une progression de l'indice mondial du prix des grumes de sciage en augmentation de 5.1%, qu'au niveau le plus local avec une progression des prix d'achat matière constatée lors des dernières ventes de Franche-Comté.

AU NIVEAU MONDIAL

Si la globalisation peut expliquer qu'aux mêmes causes correspondent les mêmes effets, il n'en demeure pas moins que du local au global il demeure des particularités et des différences non négligeables.

Pour la cause commune, la croissance des marchés asiatiques et du Moyen Orient contribue à doper les exportations ; le marché Nord-américain n'est pas en reste avec une progression de 16% de ses importations.

Les variations de flux des matières sont dorénavant rapides et imprévisibles. La Suède début 2013 a doublé ses volumes d'export vers la Chine et celle-ci est désormais est le 4ème pays importateur pour la Finlande.

Cette réorientation des flux Nord-Européens entraine une hausse bienvenue du prix des sciages.

EN EUROPE

Pendant ce temps, nos plus proches concurrents allemands et autrichiens sont piégés par leur logique industrielle. En situation de surproduction, ils ne peuvent réduire les volumes qu'aux dépens de la rentabilité, et les résultats des derniers exercices sont inquiétants. Ils doivent en plus faire face à une pénurie de matière et à la flambée du prix des bois. Leur malheur fait qu'ils sont moins présents pour peser sur notre marché intérieur.

EN FRANCE

Notre solde de balance commerciale filière bois s'améliore et passe en dessous des 6 milliards d'euros ; même si le recul des échanges commerciaux l'explique en grande partie, le recul des importations est à souligner.

Comme toujours, papiers-cartons et meubles et sièges constituent le gros de notre déficit.

A l'inverse, nos sciages résineux gagnent 22% à l'export quand l'exportation de bois ronds fléchit de 21%.

Si cela rassure quant à la valeur ajoutée de nos résineux, il n'en va pas de même sur les feuillus où nos importations progressent encore, (sciages et bois ronds) alors même que les producteurs désespèrent de ne pas vendre leurs bois à juste prix.

Le chêne demeure une valeur sûre et le marché de la tonnellerie continue de porter haut et fort les valeurs de la production «made in France».

Avec 9% de croissance en 2013 et 309 millions d'excédent, le merrain ne craint rien et influence fortement les prix du chêne à la hausse, perturbant les achats des scieurs.

EN FRANCHE COMTÉ

Les ventes de cet automne ont confirmé le reflet de cette situation générale : le bois se vend bien et la demande est affirmée.

Si les résineux bénéficient d'une dynamique forte, les feuillus ne sont pas en reste, avec notamment la reprise de la demande sur le hêtre qui satisfera plus d'un producteur.

Quelques références des marchés

Prix indicatifs constatés

Vente de Levier
14 novembre 2013
Bois en bloc et sur pied

Sapin	
< 1 m³	de 46 à 68 €/m³
de 1 à 2 m³	de 48 à 69 €/m³
de 2 à 3 m³	de 50 à 74 €/m³
> 3 m³	de 53 à 80 €/m³
Petits bois sur pied à la mesure (sapin/épicéa)	
Billons sciage	de 46 à 72 €/m³
Billons trituration	de 16 à 28 €/st

Vente de Arc et Senans
10 décembre 2013
Bois façonné bord de route

Chêne	de 81 à 196 €/m³
Hêtre	de 50 à 65 €/m³
Frêne	de 62 à 116 €/m³
Robinier	de 96 à 115 €/m³
Charme	1 lot à 41 €/m³

Hommage à Pierre CHEVASSUS

Au moment où les forêts d'altitude s'éveillaient à un printemps tardif, le chantre de la futaie jardinée, Pierre CHEVASSUS s'est éteint doucement.

La forêt jurassienne résonnera encore longtemps de ses explications pertinentes sur la gestion sylvicole, et nombreux sont ceux qui, comme moi, lui doivent cette passion, cet amour de la bonne conduite des peuplements que l'on appelle gestion durable à présent.

Né en 1916, à La Doye, près de Morez, Haut-Jura, Pierre CHEVASSUS est le dernier d'une fratrie de sept enfants. Issu d'une famille très modeste, après l'obtention de son certificat d'études et une formation de mécanicien, son destin est tracé : il travaillera dans l'entreprise familiale de charnières pour la lunetterie.

Lorsque la seconde guerre mondiale éclate, pour échapper au STO, il rejoint une équipe de bucheronnage. «Sa passion pour la forêt vient de naître» rapporte Joël, son fils.

Après la guerre, il développe l'entreprise CHEVASSUS avec l'aide de sa sœur Raymonde, entreprise qui se hissera au niveau mondial. Sa réussite industrielle lui permet d'acquérir des propriétés forestières qu'il cherche à agrandir en achetant des petites parcelles riveraines.

«Tous les jours de la semaine, tu étais en forêt, mettant ta tronçonneuse en route à 7 heures, l'arrêtant à midi, et ceci jusqu'à 83 ans».

Son ami Michel GIROD lui a rendu hommage, en rappelant que les écoles forestières nationales, le CRPF, l'ADEFOR 39 et aussi de nombreux

Photo Thomas LEPLAIDEUR

visiteurs étrangers sont venus écouter Pierre CHEVASSUS expliquer sa façon de gérer la forêt selon la «méthode du contrôle», afin de développer la futaie jardinée, «point de vue reconnu à l'échelon national».

A son épouse, à son fils Joël et à ses petits enfants au contact desquels «sa carapace d'homme dur tombait», nous adressons notre vive sympathie et nos sincères condoléances.

Eliane Plaisance
Administrateur section JURA et régional

Propietaires forestiers, Adhérer à PEFC devient «rentable» !

La plupart des lecteurs de notre revue Forêt Privée Comtoise ont déjà été contactés pour adhérer à la certification PEFC.

Jusqu'ici, les arguments que nous avons développés pour les convaincre étaient plutôt de nature patrimoniale, nous n'avions pas pu mettre en évidence le «bénéfice» de l'adhésion.

Toutefois, anticipant les besoins croissants des industriels de la filière en matière de volume de bois certifiés, PEFC Franche-Comté suit depuis 2003 deux indices, lors des ventes publiques de l'ONF.

Le premier indice porte sur le suivi du nombre d'offres que chaque lot reçoit, en distinguant lots certifiés et non certifiés. Le second indice concerne les lots invendus, selon qu'ils sont ou non certifiés. Le résultat de ce suivi est connu puisque publié régulièrement, mais il est utile de le rappeler ici (moyenne depuis 2003 sur les ventes publiques) :

⇒ Chaque lot certifié reçoit en moyenne 16 % d'offres de plus que le lot non certifié.

⇒ Il y a **constamment** ET dans toutes les ventes, plus de lots invendus non certifiés que de lots invendus certifiés.

Jusqu'à présent, la conclusion de ce suivi se bornait à affirmer (mais ce n'était pas si mal) que les lots certifiés bénéficient d'une meilleure concurrence que les autres.

Lors de la vente de Champagnole du 18 septembre dernier portant sur plus de 83 000 m³ de bois, les prix moyens du m³ en distinguant les lots certifiés des autres ont été analysés.

La conclusion de cette analyse lot par lot confirme ce que nous supposions, à savoir :

les lots PEFC se sont vendus 3 € du m³ plus chers que les autres !!!

A titre d'exemple, pour une forêt de 10 ha, il suffit de vendre 1 m³ de bois par an pour que la plus-value PEFC amortisse la cotisation.

Michel VERDOT
Président PEFC FC

Contact pour adhérer :
Stéphane LEFEVRE.
Tél : 03 81 47 11 60
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON Cedex

Une page s'est tournée dans le Jura

Eliane plaisance quitte la présidence de la section du Jura - Bilan d'une mandature

Après six années intenses passées à la présidence de la section jurassienne du syndicat, je n'ai pas souhaité poursuivre cette mission très exigeante.

Le conseil d'administration de la section, réuni le 4 octobre, a élu un nouveau président, Christian BULLE. Il a également confirmé le mandat de Jean-Lou DOMINJON à la vice-présidence ; quant à moi, je demeure au sein du conseil d'administration afin d'assurer une harmonieuse transition.

Je ne doute pas que Christian BULLE saura, à sa façon et avec sa personnalité bien sûr, continuer à faire entendre la voix de la forêt privée jurassienne.

Sa tâche sera facilitée par le fait que la section est bien structurée, chaque administrateur ayant un rôle défini en fonction de ses compétences et aussi de son lieu de vie, le tout matérialisé dans un organigramme revisité après les récentes élections lors de notre assemblée générale à Dole en Juin.

Cela nous permet de représenter le syndicat dans les nombreuses réunions où la forêt privée est sollicitée : commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, commission départementale d'aménagement foncier, multiples Comités de pilotage des sites classés, des sites Natura 2000, Parc Naturel Régional du Haut-Jura, INTER REG, Comité technique SAFER pour ne citer que cela.

A propos de ce comité technique SAFER, j'ai demandé et obtenu qu'un représentant de la forêt privée puisse assister aux réunions de la Commission Cantonale des Structures lorsque celle-ci doit discuter de l'attribution de parcelles forestières dont la vente a été confiée à la SAFER.

Dès mon élection en 2007, j'ai été assaillie de plaintes concernant **les dégâts des grands cervidés.** Plaintes émanant de la plaine doloise comme du Haut-Jura ! D'un seul bracelet cerf pour la saison 2007-2008, nous en sommes à présent à quarante.

Photo Patrick MICHEL

Tout récemment, un reportage télévisé sur France 3 nous a permis d'insister à nouveau sur l'inquiétante avancée des grands cervidés dans le Haut-Jura et les dégâts irréversibles sur la futaie jardinée comme dans les plantations. Et un article dans Le Progrès a explicité notre «coup de gueule».

Alertée par un technicien CRPF sur la décision du maire de La PESSE (Haut-Jura) de limiter le tonnage sur sa commune, interdisant sur ce territoire forestier **le transport de grumes**, il nous a fallu, avec l'accord du syndicat régional, bien sûr, entamer une procédure devant le tribunal administratif de Besançon. Nous avons gagné, l'arrêté a été annulé et la commune condamnée aux dépens.

Il a fallu également que la section travaille sur le texte de **la convention de passage** des itinéraires de randonnées sur les propriétés privées (PDIPR). Texte qui se trouve à présent sur le site internet du Comité Départemental du Tourisme et que chacun peut consulter.

Je n'ai malheureusement rien pu faire pour contrer l'Arrêté de Protection Biotope «Corniches calcaires du Jura», signé par un préfet en partance, de toute façon «piloté» par la DREAL.

Voilà un bilan non exhaustif des actions menées par la section 39 sous ma présidence. J'ai choisi les plus significatives. Y a-t-il encore des adhérents pour dire que le syndicat ne fait rien ? Une «loi d'avenir» est en gestation à l'heure où j'écris ces lignes, que nous réserve-t-elle ? Je pense sincèrement que la forêt privée doit se montrer inventive et autonome, afin de participer à la dynamisation de la filière.

Il faut donc poursuivre et je passe le relais sans inquiétude à Christian BULLE, forestier de formation et de métier.

Un grand merci aux administrateurs qui ont collaboré efficacement au cours de ces six années.

Nous sommes tous bénévoles, il faut le rappeler.

Merci aux adhérents qui m'ont encouragée. Et que la section JURA continue à prospérer !

Eliane PLAISANCE

CHAMPIGNONS

Deux auto-entrepreneurs cherchent à louer des forêts pour la cueillette des champignons et des fruits des bois. La forêt peut appartenir à plusieurs propriétaires et doit faire une centaine d'ha au moins.
Un contrat annuel lierait les propriétaires et les entrepreneurs
Deux options possibles : soit les champignons sont rémunérés au kg ramassé, soit le territoire est loué à l'ha.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Jean-Luc CROZET
au 06.64.54.87.95 - email : jeanluc.crozet@gmail.com
Gilles TATI
au 06.88.15.53.31 - email : gilles.TATI@orange.fr

Ces entrepreneurs ont des références de location dans le département voisin de l'Ain.

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté
Syndicat de propriétaires producteurs forestiers
20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex
qui transmettra votre demande.

Nom : . . . . . .

Prénom : . . . . . .

Adresse : . . . . . .

. . . . . .

Code postal : . . . . . Ville : . . . . . .

Souhaite adhérer au Syndicat «Forestiers privés de Franche-Comté» - section (*):

Doubs – Jura – Hte-Saône - Territoire de Belfort

(*) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)

Contacts Utiles

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Président : Jean-François JORIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.

Contact : Fabienne BLANC
Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10
E-mail : forestiersprivesdefranche-comte@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU DOUBS

Président : Jean-François JORIOT

Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex .
Correspondants : Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,
Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78
Contact : Delphine DUPONT, tél : 03 81 65 52 76
E-mails : syndicat-25@foretpriveefrancaise.com

SYNDICAT DU JURA

Président : Christian BULLE

Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau
BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.
Correspondant : Didier CHOPARD,
Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.
Contact : Céline URBAIN, tél : 03 84 35 14 27
E-mail : syndicat-39@foretpriveefrancaise.com

SECTION DE HAUTE-SAÔNE

Président : Nicolas POLLIOT

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.
Contact : Fabienne BLANC
Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10
E-mail : syndicat-70@foretpriveefrancaise.com

SECTION DU TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Christophe VIELLARD

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F.-Villon - 25041 Besançon cedex.
Contact : Fabienne BLANC
Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10
E-mail : syndicat-90@foretpriveefrancaise.com

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Président : Nicolas POLLIOT - Directeur : François JANEX

Contact : Fabienne BLANC
Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon
25041 Besançon-Cedex – tél : 03 81 51 98 00
franche-comte@crpf.fr

site internet de la forêt privée :
www.foretpriveefrancaise.com/franche-comte

La Forêt Privée Comtoise

Éditeur : Forestiers Privés de Franche-Comté – Association Loi 1901 - Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue François Villon – 25041 Besançon-Cedex. **Directeur de Publication :** Jean-François JORIOT. Comité de rédaction : Jean-François JORIOT, Eliane PLAISANCE, Nicolas POLLIOT, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL, Michel Verdot, François JANEX. **Secrétaire de Rédaction** : Fabienne BLANC. **Abonnement gratuit**. **Tirage :** 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle. **Impression :** Imprimerie SIMON - 25290 Ornans. N°51 - Janvier 2014.

Savez-vous que le contrat RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE de votre Multirisque Habitation ne vous couvre pas systématiquement en votre qualité de Propriétaire Forestier ?

Et pourtant tout dommage causé à un tiers vous oblige à réparation.

Le syndicat FORESTIERS PRIVES DE FRANCHE-COMTE a souscrit pour ses adhérents un contrat de groupe prenant en charge cette garantie RESPONSABILITE CIVILE(1). La cotisation annuelle au syndicat inclut le coût de cette assurance.

Il n'est pas nécessaire d'avoir... 300 ha pour faire l'objet d'une réclamation ! Et en outre, même sans faute directe de votre part, votre seule qualité de propriétaire forestier suffit pour être l'objet d'une mise en cause.

le syndicat Forestiers Privés de Franche-Comté a conclu sur un même contrat, non seulement cette garantie Responsabilité Civile, mais également Défense et Recours.

Que vous ayez... 1 ha, ou moins, ou plus, venez donc nous rejoindre en remplissant le bulletin ci-contre.

À travers les articles que nous vous présentons dans tous les numéros de cette revue, nous tentons de vous convaincre de la nécessité, pour nous tous, de représenter une force cohérente, susceptible d'être mieux prise en considération par tous les décideurs (nationaux et locaux).

L'adhésion massive aux Syndicats des propriétaires producteurs forestiers permet à notre Fédération nationale «Forestiers Privés de France» de peser plus efficacement sur les débats et les enjeux nationaux.

L'adhésion au syndicat vous fait bénéficier d'informations fiscales et juridiques. Des conseils personnalisés vous sont donnés, soit localement, soit en faisant appel au service juridique très performant de la Fédération nationale à Paris.

Si vous voulez que les Pouvoirs publics et les décideurs nous écoutent...

Si vous voulez garder votre liberté de propriétaire...

Venez nous rejoindre massivement.
C'est ainsi que nous serons forts !

(1) aux clauses et conditions du contrat souscrit par «Forestiers Privés de Franche-Comté»